

À propos de « Capital et Idéologie »

par Thomas Piketty

Thomas Piketty répond aux analyses critiques émises à propos de son ouvrage par Rafe Blaufarb, Clémence Cardon-Quint et Jules Naudet, respectivement spécialistes de la Révolution française, de l'histoire de l'éducation et des inégalités en Inde.

Dans *Capital et idéologie*, je tente d'écrire une histoire comparative des régimes inégalitaires. Je définis un régime inégalitaire comme un ensemble de discours et de dispositifs institutionnels visant à justifier et à structurer les inégalités économiques, sociales et politiques d'une société donnée. Chaque société humaine a besoin de justifier ses inégalités et de donner du sens à ses structures sociales. J'essaie de montrer que ces justifications contiennent toujours leur part de vérité et d'exagération, d'imagination et de bassesse, d'idéalisme et d'égoïsme. Chaque régime inégalitaire a ses faiblesses et ne peut survivre qu'en se redéfinissant en permanence, souvent de façon conflictuelle et violente, mais également en s'appuyant sur des expériences et connaissances partagées. Toutes les idéologies de l'inégalité et de l'égalité s'appuient notamment sur une théorie de la frontière (quels sont les contours de la communauté humaine et politique à laquelle on se rattache, et comment se gouverne-t-elle en son sein et dans ses relations avec les autres ?) et une théorie de la propriété (qu'a-t-on le droit de posséder, et comment régule-t-on les relations de pouvoir entre les propriétaires et les non-propriétaires ?). Je tente de montrer les multiples déplacements qui s'opèrent au cours de l'histoire sur le plan du régime de frontière et du régime de propriété, et d'analyser les tensions en jeu dans ces processus socio-politiques conflictuels.

Mon projet est de placer l'histoire des régimes inégalitaires dans une perspective de longue durée, afin de mieux apprécier à la fois les similitudes et la diversité des trajectoires possibles. En particulier, j'analyse la complexité et la multiplicité des processus et bifurcations qui ont conduit des sociétés trifonctionnelles et esclavagistes anciennes au triomphe des sociétés

de propriétaires et des sociétés coloniales post-esclavagistes au XIX^e siècle. Je commence avec le cas des sociétés d'ordres européennes et leur transformation en sociétés de propriétaires, fondées sur une séparation stricte entre les droits de propriété (réputés ouverts à tous) et les fonctions régaliennes (désormais réservées à l'État centralisé). Puis j'examine celui des sociétés esclavagistes et coloniales, et la façon dont l'évolution des sociétés trifonctionnelles extra-européennes a été affectée par leur rencontre avec les puissances européennes. J'étudie ensuite la crise des sociétés de propriétaires et des sociétés coloniales au XX^e siècle, sous les coups notamment des guerres mondiales et du défi communiste, et l'émergence difficile des sociétés sociales-démocrates. J'analyse enfin les conditions de leur possible transformation dans le monde post-colonial, post-communiste et néo-proprétariste de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle.

En rassemblant des matériaux historiques portant sur les inégalités et les idéologies en vigueur dans des sociétés très éloignées les unes des autres, et qui souvent s'ignorent ou refusent de se comparer les unes aux autres, j'espère contribuer à une meilleure compréhension des transformations en cours, dans une perspective globale et transnationale. Cette enquête brasse très large, trop peut-être, et je m'excuse auprès des spécialistes des différents domaines pour les approximations et les raccourcis qu'ils y trouveront. J'espère qu'elle sera très vite complétée et dépassée par de multiples travaux renouvelant notre compréhension de régimes inégalitaires particuliers, en particulier dans les nombreuses aires géographiques et culturelles mal couvertes dans cet ouvrage.

Je suis particulièrement reconnaissant à Rafe Blaufarb, Clémence Cardon-Quint et Jules Naudet, respectivement spécialistes de la Révolution française, de l'histoire de l'éducation et des inégalités en Inde, d'avoir bien voulu se pencher sur mon travail de façon aussi bienveillante et constructive, malgré ses nombreuses limitations. Je remercie également *La vie des idées* pour avoir pris l'initiative d'organiser cet échange. Je voudrais ici préciser brièvement plusieurs points importants évoqués dans ces textes.

La Révolution française et l'héritage des droits

J'insiste tout au long de mon ouvrage sur le fait que l'histoire des régimes inégalitaires est ponctuée de nombreux moments de crises et d'affrontements au cours desquelles de multiples bifurcations et trajectoires sont possibles, en fonction notamment des rapports de force tout à la fois matériels, intellectuels et organisationnels entre les différents groupes sociaux, discours politico-idéologiques et programmes d'action en présence. Le cas de la Révolution française joue naturellement un rôle important dans mon enquête. Je montre en particulier que la promesse d'égalité de la Révolution française débouche en pratique sur une concentration de plus en plus forte de la propriété tout au long du XIX^e siècle. À la veille de la Première guerre mondiale, la concentration des fortunes est encore plus extrême qu'elle ne l'était à la veille de

1789. Cette réalité exprime le triomphe au cours du XIX^e siècle d'une forme de sacralisation de la propriété, et particulièrement des droits de propriété accumulés dans le passé, quelle que soit leur ampleur et leur origine. Cette sacralisation s'illustre par l'évitement de toute réforme agraire ambitieuse et explicite lors de la Révolution et par le refus de l'impôt progressif tout au long du XIX^e siècle. Elle s'exprime également de façon extrême lors de l'abolition de 1848 avec le choix de compenser financièrement les propriétaires et non les esclaves (choix défendu vigoureusement par nombre d'intellectuels « libéraux » de l'époque, Tocqueville et Schœlcher en tête). Elle s'illustre aussi dans le cas haïtien par le fait que l'île a été soumise par l'État français à une lourde dette (environ trois années de production haïtienne de l'époque – 300 % du PIB dirait-on aujourd'hui) visant là encore à compenser les propriétaires spoliés par la fin de l'esclavage, dette que Haïti s'est retrouvée à devoir rembourser de 1825 à 1950, et dont l'ancienne colonie demande aujourd'hui restitution à la France.

Comme le note Rafe Blaufarb, il aurait pu en aller autrement. De nombreux acteurs révolutionnaires remettaient en cause l'héritage des droits, en particulier du droit de propriété, et plus généralement défendaient un idéal social fondé sur la circulation permanente du pouvoir, des positions et de la richesse. On pense classiquement aux thèses de Condorcet sur l'impôt progressif ou sur l'abolition de l'esclavage accompagnée d'une compensation aux anciens esclaves (une pension pour les plus âgés, une parcelle de terre pour les plus jeunes) ; ou encore aux propositions bien connues de Thomas Paine sur la « justice agraire », avec une dotation minimale versée à chacun et financée par l'impôt successoral. Je montre également dans mon livre comment des acteurs moins célèbres, mais non moins audacieux, comme Graslin ou Lacoste, proposaient dans de multiples brochures diffusées pendant la Révolution des barèmes détaillés d'imposition des revenus et des successions, avec des taux montant graduellement d'à peine 5 % pour les revenus et patrimoines inférieurs à la moyenne à 70 %-80 % pour les revenus et patrimoines plusieurs milliers de fois supérieurs à la moyenne.¹

Rétrospectivement, il est frappant de constater la proximité entre ces propositions et les barèmes d'imposition qui seront effectivement mis en place dans de nombreux pays au cours du XX^e siècle, en particulier aux États-Unis des années 1920-1930 aux années 1970-1980. Pendant la Révolution française, les rapports de force et le déroulé des événements ne permettent finalement pas leur mise en pratique. Il faut toutefois souligner qu'un début d'application des principes de la progressivité fiscale voit le jour en 1792-1794. Il n'est pas difficile d'imaginer des séquences événementielles légèrement différentes qui auraient pu conduire à approfondir voire à pérenniser ces expérimentations. Comme l'a montré Rafe Blaufarb dans son livre magistral sur « la grande démarcation »², les affrontements qui se déroulent pendant la Révolution autour de la redéfinition des relations de propriété (et notamment autour de la délicate frontière entre d'une part les « privilèges » et autres appropriations indues qui doivent être supprimées sans compensation, et d'autre part les paiements et avantages qui doivent être maintenus, quitte à les

¹ Voir *Capital et idéologie*, chapitre 3, en particulier tableau 3.1.

² *The Great Demarcation. The French Revolution and the invention of modern property* (Oxford UP, 2016), traduit en français sous le titre *L'invention de la propriété privée. Une autre histoire de la Révolution* (Champ-Vallon, 2019).

reformuler dans la langue propriétaire nouvelle, y compris par exemple en transformant d'anciennes corvées en loyers) ne peuvent être analysées de façon déterministe et linéaire. Il faut au contraire les voir comme des processus socio-politiques conflictuels et complexes au cours desquels plusieurs ensembles d'acteurs, de discours, de normes et de programmes d'actions prennent tour à tour le dessus, ainsi que Blaufarb l'analyse avec finesse et empathie. Il faut donc les concevoir et les revisiter comme de véritables carrefours de bifurcations possibles et de futurs non advenus, en mettant l'accent sur la façon dont les différents acteurs puisent des ressources à la fois intellectuelles et organisationnelles dans les expériences passées et les multiples registres de savoir à leur disposition.

La « gauche brahmane » et la justice éducative

Un autre point central dans mon ouvrage est le rôle joué par la question de la justice éducative et des inégalités d'accès à l'éducation dans la transformation des clivages électoraux depuis la Seconde guerre mondiale. Je montre notamment comment les partis sociaux-démocrates (au sens très large, c'est-à-dire en incluant les variantes travaillistes, socialistes ou démocrates en vigueur dans le monde britannique, français et états-unien, et non seulement les partis sociaux-démocrates suédois ou allemands au sens étroit), qui réalisaient leurs meilleurs scores parmi les électeurs les moins diplômés au cours de la période 1950-1980, ont graduellement cessé d'être des « partis des travailleurs » pour devenir des « partis des diplômés », au sens où ces formations politiques se sont progressivement retrouvés à réaliser leurs meilleurs résultats parmi les électeurs les plus diplômés au cours de la période 1990-2020, et à perdre la confiance des catégories les plus populaires. Dans la première phase, plus le diplôme est bas, plus le vote pour ces partis est élevé ; dans la seconde phase, on observe la relation rigoureusement inverse. Il s'agit d'une transformation radicale, mais qui se déroule très graduellement entre 1950 et 2020, dans l'ensemble des démocraties électorales occidentales, avec certes des variantes importantes en termes d'ampleur et de temporalité, mais avec le même schéma d'ensemble.

Pour rendre compte de ce « renversement du clivage éducatif », je tente de montrer qu'il faut prendre en compte de très nombreuses transformations sociales et politiques qui ont eu lieu au cours des dernières décennies. Cela comprend en particulier les transformations des discours, programmes et pratiques politiques, et notamment le fait que ces partis ont graduellement perdu depuis l'après-guerre une part importante de leur ambition initiale en termes de redistribution et de réduction des inégalités entre classes sociales. Cela vaut pour la question de la régulation et du dépassement du capitalisme en général, des inégalités salariales, de l'organisation de l'économie, des relations de propriété et de la mondialisation. Mais cela vaut également et plus spécifiquement pour la question de l'accès à l'éducation et de l'acceptation d'immenses inégalités d'investissement éducatif à l'intérieur d'une classe d'âge et entre filières (notamment au sein de l'enseignement supérieur, mais pas seulement). Ce manque d'ambition redistributrice peut être

rapproché de la montée en puissance d'idéologies « méritocratiques » mettant en avant le mérite et les efforts des gagnants du système éducatif, alors même que les inégalités de réussite sont en pratique très fortement reliées aux origines sociales. Je défends l'idée que ces idéologies stigmatisantes pour les plus défavorisés expliquent pour partie la transformation observée de la structure des électorats. Sans vouloir accorder une place trop importante à la fiction, la scène de la série *Baron Noir* où de jeunes militants MJS (issus comme il se doit de lycées huppés de la capitale) font capoter une tentative de jeunes bacheliers professionnels et technologiques de banlieue pour obtenir davantage de places en IUT et BTS (quitte à se laisser instrumentaliser par d'autres forces politiques) ne me semble pas totalement tombée de nulle part.³

Je veux toutefois préciser qu'une analyse satisfaisante d'une transformation politique aussi complexe dépasse de beaucoup le cadre de mon livre, et exigerait la mobilisation de très nombreux autres sources et matériaux. Je vise avant tout dans cette partie de mon ouvrage à décrire et à documenter dans un grand nombre de pays ce « renversement du clivage éducatif », et en particulier à préciser sa temporalité et son ampleur suivant les pays. Je discute ensuite plusieurs explications possibles et implications de ce résultat, mais je suis très loin de pouvoir trancher de façon parfaitement convaincante entre les différentes hypothèses en présence.

Comme le note Clémence Cardon-Quint, qui insiste à juste titre sur le rôle dual joué par l'éducation dans mon schéma d'ensemble (à la fois comme moteur central de la prospérité et du développement et comme vecteur de conflits politiques et idéologiques), la politisation des choix éducatifs ne va pas de soi : il semble exister dans la France contemporaine un certain consensus entre tous les partis politiques autour de l'objectif général de « l'égalité des chances », au moins sur le plan théorique, et les blocages et difficultés sont peut-être parfois davantage de nature pédagogique, organisationnel ou sociologique que véritablement politiques.

Il me semble toutefois que la portée de ce type de consensus théorique ne doit pas être exagéré. S'il est vrai, dans une certaine mesure, que « tous les gouvernements ont cherché, avec des stratégies différentes, les moyens d'améliorer les trajectoires scolaires des élèves de familles populaires », il n'en reste pas moins que la réalité des moyens consacrés à cet objectif et la sincérité de cet engagement peuvent être légitimement questionnées. De nombreuses recherches démontrent les inégalités extrêmes et les hypocrisies de notre système éducatif : le salaire moyen par enseignant dans les collèges et lycées est en réalité une fonction croissante de proportion d'élèves favorisés dans l'établissement⁴ ; l'investissement public par étudiant est entre deux et trois fois plus élevé pour les étudiants des classes préparatoires et des grandes écoles que pour ceux des universités (alors même que les premiers sont en moyenne socialement plus favorisés que les seconds) ; au total, les 10 % d'une classe d'âge bénéficiant de la dépense éducative publique la plus importante (sur l'ensemble de la scolarité, de la maternelle au

³ Voir *Capital et idéologie*, chapitre 14.

⁴ Pour peu que l'on prenne en compte l'ancienneté et la proportion de titulaires et de contractuels, et pas seulement les maigres primes versées aux enseignants en zone défavorisée, beaucoup trop faibles pour compenser les deux premiers effets. Voir A. Benhenda, *Tous des bons profs : un choix de société*, Fayard, 2020. Voir également *Capital et idéologie*, chapitre 14.

supérieur) ont droit à une dépense individuelle d'environ 250 000€, contre moins de 70 000€ pour les 10 % d'une classe d'âge bénéficiant de la dépense la plus faible (les premiers étant principalement des diplômés des grandes écoles et du supérieur long, et les seconds des personnes quittant le système scolaire à 16 ou 17 ans, avec de très maigres chances de réentrée par la suite).⁵

Afin de sortir d'une telle situation, sans doute serait-il nécessaire de se donner des outils permettant de formuler des objectifs contraignants de justice éducative. Le fait que de tels outils ne soient pas actuellement mobilisés comme ils pourraient l'être par les acteurs sociaux et politiques peut s'expliquer en partie par la complexité des changements organisationnels en jeu, ainsi que par la relative nouveauté des questions posées par la justice éducative dans le contexte de massification de l'enseignement supérieur. Il me semble que cette situation doit également être rapprochée de la transformation de la structure des clivages électoraux décrite plus haut : les partis politiques historiquement les plus en pointe sur la réduction des inégalités sociales sont devenus au cours du temps moins dépendants des catégories populaires et plus proches des groupes sociaux les plus diplômés. Une part importante de ces derniers pourrait cependant souscrire à un programme ambitieux et vérifiable de justice éducative, et c'est pourquoi la faible politisation actuelle des choix éducatifs ne doit pas être considérée comme figée. Des questions centrales comme « l'école unique » dans l'entre-deux-guerres ou le « collègue unique » dans les années 1960 et 1970 ont fait l'objet d'une politisation importante, et rien ne dit qu'il n'en ira pas de même à l'avenir, dans des contextes renouvelés.

Apprendre de l'Inde, entre castes et classes

Je voudrais enfin évoquer le rôle joué par l'étude du régime inégalitaire indien dans *Capital et idéologie*. Par comparaison aux trajectoires européennes, la particularité du cas de l'Inde tient notamment au fait que la construction de l'État a suivi une évolution spécifique au sein de l'immense territoire actuellement occupé par la République indienne. En particulier, le processus de transformation sociale, de construction étatique et d'homogénéisation des statuts et des droits, extrêmement disparates en Inde, fût interrompu par la puissance coloniale britannique, qui entreprit à la fin du XIX^e siècle de prendre la mesure et le contrôle de la société de castes, notamment dans le cadre des recensements menés de 1871 à 1941, ce qui a contribué à rigidifier le système et à lui donner une existence administrative imprévue et durable, alors même que le point de départ n'était pas aussi radicalement différent de celui des sociétés d'ordres européennes (et des inégalités statutaires en vigueur dans ces dernières) que ce que l'on imagine parfois.

⁵ Voir *Capital et idéologie*, chapitres 14 et 17, et en particulier graphique 17.1.

Depuis 1947, l'Inde indépendante a tenté de corriger, avec les moyens de l'état de droit, l'héritage de discriminations anciennes, en particulier en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi public et aux fonctions électives, en développant avec une ampleur inédite dans l'histoire des systèmes de quotas et de « réservations » en faveur des femmes et des catégories socialement défavorisées et stigmatisées. Ces politiques sont loin d'être parfaites, mais elles sont riches d'enseignements, d'autant plus que ces réalités inégalitaires et parfois discriminatoires concernent tous les pays, et notamment les pays européens, qui commencent tout juste à découvrir certaines formes d'antagonismes identitaires et multiconfessionnelles que l'Inde connaît depuis des siècles.

La trajectoire inégalitaire indienne a été profondément affectée par sa rencontre avec le monde extérieur, et notamment avec l'étranger lointain ; à son tour le reste de la planète a beaucoup à apprendre de l'expérience de l'Inde. Parmi les multiples enseignements, j'insiste notamment sur le fait que les classes populaires hindoues et musulmanes se retrouvent dans une large mesure à soutenir les mêmes partis dans le contexte indien des dernières décennies (qu'il s'agisse du parti du Congrès ou des partis de basses castes et socialistes, BSP et SP notamment), alors que les nationalistes hindous du BJP réalisent leurs meilleurs scores parmi les classes moyennes et supérieures hindoues et font fuir le vote musulman (ce qui n'est guère surprenant, compte-tenu de la très forte hostilité qu'ils expriment à l'égard de cette minorité). Il s'agit là d'une configuration distincte de celle observée en Europe ou aux États-Unis, où les classes populaires issues de différentes origines ethno-religieuses (européennes vs extra-européennes, blanches vs noires, chrétiennes ou agnostiques vs musulmanes) tendent de plus en plus à voter pour des partis ou coalitions opposés. Cela traduit de nouveau le fait que les affiliations politiques ne doivent pas être prises comme données et intangibles. Elles sont au contraire construites et déconstruites historiquement, en fonction des stratégies de mobilisation des acteurs, des programmes d'actions et des solidarités concrètes établies entre groupes sociaux (par exemple avec le système de quotas dont bénéficient à la fois les classes populaires hindoues et musulmanes). Autrement dit, il n'existe rien de « naturel » à ce que les classes populaires soient plus hostiles à des minorités ethno-religieuses que les classes supérieures, ou inversement. Tout dépend de processus socio-politiques spécifiques et de mobilisations particulières.

Comme le note avec raison Jules Naudet, l'un des principaux objectifs que je poursuis dans cette approche de l'Inde est d'éviter les pièges de l'exceptionnalisme indien. Je tente de montrer que les spécificités indiennes actuelles viennent davantage d'une trajectoire socio-historique contingente et réversible, et non pas d'une essence civilisationnelle réputée intangible. Ce faisant, je suis conscient du fait que je ne pousse pas suffisamment loin l'analyse dans cette direction, en particulier concernant les interactions entre la question de la frontière et celle de la propriété, c'est-à-dire entre la dynamique des conflits statutaires et identitaires dans le contexte indien et le développement de formes spécifiques de régimes de propriété. J'insiste toutefois sur le fait que la mobilisation politique autour de la caste depuis l'indépendance a parfois conduit à négliger l'importance des enjeux en termes de redistribution de la propriété. L'évolution récente du système de quotas, qui intègre de plus en plus des

caractéristiques sociales parentales (telles que le revenu ou la propriété) et pas seulement l'origine de caste, montre toutefois qu'une transformation de grande ampleur a peut-être déjà commencé. Le fait que l'alliance SP-BSP ait récemment mis en avant la création d'un système de revenu de base financé par un prélèvement progressif sur la fortune va également dans cette direction, et pourrait à l'avenir trouver des soutiens dans des évolutions programmatiques similaires dans les autres parties du monde. À l'inverse, il me semble que le maintien d'une conjoncture idéologique mondiale relativement conservatrice sur les questions de redistribution et de justice économique tend à renforcer la stratégie jusqu'ici victorieuse du BJP, fondée sur le durcissement des clivages identitaires et religieux. L'histoire des régimes inégalitaires est une histoire connectée, pour le meilleur et pour le pire. Elle ne pourra progresser qu'en croisant toujours davantage les approches et en décloisonnant les savoirs. *Capital et idéologie* ne représente qu'une minuscule étape dans cet immense processus d'apprentissage et d'élaboration collective, et je remercie vivement tous les participants à ce débat pour leurs stimulantes contributions.

Publié dans lavedesidees.fr, le 10 novembre 2020.